

Ovins/Caprins - Aide à la production

Encourager la production ovine et caprine de Nouvelle-Calédonie pour favoriser la commercialisation locale.

Modalités de l'aide

Convention Agence rurale/OCEF/éleveur.

Versement d'un complément de prix à l'éleveur pour les abattages organisés par le GEPR :

- Ovins = 250 F/kg réssuyé
- Caprins = 350 F/kg réssuré

Pièces justificatives à fournir

- Document à remplir avec le GEPR

[Attestation ovins-caprins 2024.docx](#) (61.86 Ko)

- Etat d'abattage fourni par l'OCEF
- RIB (pour la 1^{ère} demande)

Conditions à remplir

Être à jour de ses cotisations au GEPR.

Abattages en prestation de services OCEF

Date limite de reception : 12 décembre 2025

Céline MARCHAL

Chargée de mission

 [260960](tel:260960)

 contact@agencerurale.nc